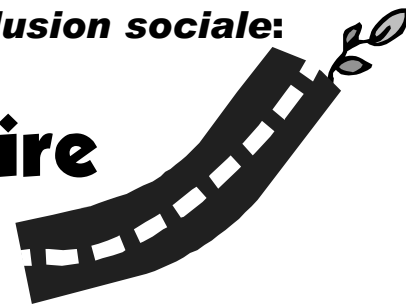


Colloque
**la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale:
genèse, bilan et perspectives**

Démarche préparatoire à la rencontre

22 avril 2005, Montréal



En décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec votait à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* en réponse à un large mouvement citoyen qui depuis plusieurs années travaillait à faire voter une loi l'élimination de la pauvreté. Beaucoup plus timide que la loi demandée, la loi 112 s'avère tout de même un outil dont il faut tenir compte. Nous avons notamment eu l'occasion de nous en apercevoir lors des débats entourant le projet de loi 57 sur l'aide sociale qui ont eu cours tout l'automne dernier. La loi 112 impose de faire autrement en matière de lutte à la pauvreté.

Pourtant, plus de deux ans après son adoption, on laisse toujours se détériorer les revenus des personnes les plus pauvres de notre société (coupures à l'aide sociale, coupures dans l'éducation, non gratuité des médicaments prescrits, perte de valeur du salaire minimum en dollars constants, etc.). Pourquoi? Préjugés! Préjugés! Préjugés! On conviendra qu'il y a là un problème majeur de société. Et les priorités sont évidentes à poser: s'assurer que chaque personne puisse couvrir ses besoins et sortir de la pauvreté.

Qu'en dites-vous? Deux documents de référence sont joints pour vous aider dans votre réflexion.

1

Quel bilan dressez-vous de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* jusqu'à maintenant?

Le gouvernement a-t-il respecté les obligations qui y sont énoncées?

Cette loi fait-elle son chemin dans le discours et les actions politiques? De la société et des groupes sociaux? Des députés? Du gouvernement?

A-t-elle changé quelque chose? Si oui, quoi? Comment?

2

Quels liens faites-vous entre les mots suivants?

Loi 112

Chartes

Besoins essentiels

Préjugés

Droits

Lutte à la pauvreté

Revenu



3

Quelles perspectives d'avancées la loi 112 introduit-elle au niveau de l'action citoyenne, juridique ou parlementaire à court, moyen et long terme?



Court terme
(1 an)

Moyen terme
(5 ans)

Long terme
(10 ans)

Au niveau de l'action citoyenne

Au niveau juridique

Au niveau parlementaire

Au niveau gouvernemental

2

4

Les instruments et moyens que vous voulez mettre de l'avant pour lutter contre la pauvreté

Dans le tableau ci-dessous, quels moyens sont mis ou à mettre de l'avant? Souligner ceux qui s'imposent plus que d'autres selon vous et indiquez pourquoi. Indiquez entre parenthèses les obstacles qu'ils permettent de surmonter et comment le font-ils.



Pour lutter contre les préjugés

Pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté

Autres

Éducation populaire, sensibilisation

Implication des personnes en situation de pauvreté

Mobilisations populaires

Pressions politiques et lobbying

Recours juridiques

Chartes et traités internationaux

La loi 112



Qu'est-ce que le tableau de la page précédente, une fois rempli, vous inspire pour notre action future?

5

Suites à ces constats, quelles alliances pouvons-nous faire dans la perspective de continuer à avancer ensemble vers un Québec sans pauvreté?



Vous avez quelque chose à ajouter?